

Communiqué de presse

Des conditions sécuritaires pour permettre aux psychologues et intervenants psychosociaux de servir durablement la population

Montréal, le 23 mars 2020. Les psychologues du secteur public comme du privé veulent contribuer et apporter leur aide dans ce contexte de crise prolongée associée à la Covid-19. Leurs champs de compétences et leurs qualifications en font des professionnels de premier plan pour soutenir la population et repérer, évaluer, traiter entre autres les symptômes anxieux, les symptômes dépressifs, les deuil compliqués, les troubles de l'adaptation, les troubles d'anxiété généralisée et les syndromes de stress post-traumatique susceptibles de survenir à court ou long terme dans de pareilles circonstances.

L'isolement lié à une forme de confinement ou à la quarantaine, l'incertitude et la perte du sentiment de contrôle face à une situation inédite d'une durée indéterminée, la nature même de la menace (contamination, maladie), l'impossibilité de visiter son proche malade ou de participer à des funérailles, l'accumulation d'évènements de vie adverses (perte d'emploi, difficulté financière, etc.) vont contribuer à l'émergence ou à l'aggravation d'une détresse psychologique ou d'un trouble mental.

De même, la santé psychologique des médecins, des infirmier.e.s, des professionnels de la santé en général va être mise à rude épreuve. Les psychologues, conscients des défis cliniques qui les attendent, sont déjà mobilisés sur le terrain et adaptent au mieux leurs pratiques. Leur présence est essentielle auprès de la population et auprès du personnel de la santé durant la crise et après-coup. Il serait alors mal avisé de sacrifier leur santé physique et mentale.

Or, dans le réseau de la santé et des services sociaux, il semble que certains gestionnaires locaux prennent des décisions dangereuses pour la propagation du virus qui vont à l'encontre des recommandations sanitaires ministérielles. Plusieurs situations inquiétantes nous ont été rapportées : des intervenants partagent à plusieurs un même petit bureau, des visites à domicile inutiles sont imposées, des arrêts maladie justifiés par un médecin sont refusés. Bien sûr, l'effort collectif et la solidarité doivent être encouragés. Mais négliger ou mettre en danger la santé de ces personnes dévouées nous paraît inacceptable.

Dans la mesure où le télétravail est possible, il faut le privilégier et l'ensemble des intervenants psychosociaux devrait bénéficier de conditions de travail qui leur permettent de suivre les consignes sanitaires, de respecter les distances physiques requises et de se protéger dans le cas d'une condition de santé préexistante. Il s'agit de leur sécurité, de celle de leur proche et ultimement de celle de la population en général. Il serait insensé d'exiger de la population des mesures préventives drastiques et de se contredire en négligeant la situation des intervenants du réseau.

C'est pourquoi nous interpellons publiquement Madame McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux. Nous souhaitons porter à son attention plusieurs décisions administratives absurdes, prises localement durant la dernière semaine dans ce contexte de crise. **Nous souhaitons vivement que le ministère protège mieux ses travailleurs afin que ceux-ci puissent servir durablement la population** et nous attendons qu'il encadre davantage les gestionnaires susceptibles de prendre des risques inconsidérés dans certains établissements.

- 30 -

Pour tous renseignements, communiquer avec :

Jean-Pierre Trudel, 514 347-6111

Charles Roy, 514 353-7555